

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-
Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba BP 520- 1080 Tunis-

Messieurs les actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 24 avril 2026 à 10h au siège social de la banque, sis au 70-72 Avenue Habib BOURGUIBA –Tunis.

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2025 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2025 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions réglementées telles que régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2025 ;
4. Quitus aux Administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2025 et distribution de dividendes ;
6. Transfert de Réserves ;
7. Renouvellement des mandats de membres du Conseil d'Administration ;
8. Renouvellement de la mission d'un conseiller auprès du Conseil d'Administration ;
9. Approbation de la désignation d'un Administrateur représentant les actionnaires minoritaires ;
10. Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration et des Comités issus du Conseil ;
11. Autorisation d'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés ;
12. Informations sur les fonctions occupées par les membres du Conseil d'Administration ;
13. Pouvoirs pour formalités ;
14. Information sur le franchissement du seuil.

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 21 avril 2026, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la banque (Direction Communication & Veille Financières).